
1 Education

En Italie, l'école est un droit et un devoir. Elle est obligatoire à partir de 6 ans. Le système national d'instruction est constitué par des écoles publiques et des écoles privées.

L'école obligatoire s'organise en deux cycles d'études: le premier cycle correspond à l'école primaire et au collège (école secondaire de premier niveau). Le second cycle comprend les différents lycées, et les instituts qui dispensent une formation technique et professionnelle. Tous les parcours du second cycle permettent d'accéder aux cours à l'Université.

1.1 *La crèche ou la garderie (asilo nido ou nido d'infanzia)*

261. A partir de quel âge puis-je inscrire mes enfants à la crèche ou à la garderie?

La crèche ou la garderie est ouverte à tous les enfants, garçons et filles, âgé de 3 mois à 3 ans.

262. Combien de temps dure la crèche?

3 ans.

263. Qui s'occupe de la gestion des crèches?

Les municipalités ou les particuliers.

264. Comment puis-je inscrire mes enfants à la crèche municipale?

Vous devez présenter une demande d'admission selon les modalités fixées par la mairie. Vous pouvez indiquer une ou plusieurs crèches dans votre demande, par ordre de préférence et en fonction du lieu de résidence ou de travail. La demande sera évaluée en fonction des conditions de travail des parents, de la présence éventuelle d'autres enfants à charge et d'éventuels problèmes sociaux et sanitaires. Un classement des enfants admis est alors établi.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à la mairie, car les conditions d'accès varient selon les villes.

265. Combien coûte l'inscription à la crèche?

Le tarif des crèches municipales varie en fonction de la catégorie sociale et des revenus. Le tarif des crèches privées d'inscription est fixé par chaque structure de façon autonome.

Depuis l'année scolaire 2007/2008, un nouveau service destiné aux enfants âgé de 2 ans a vu le jour: les Sections de pré-maternelle (*Sezioni Primavera*). Il s'agit de sections de crèche liées aux écoles maternelles, destinées aux enfants âgés de **24 à 36 mois**.

1.2 *L'école maternelle (Scuola materna ou scuola dell'infanzia)*

266. A partir de quel âge puis-je inscrire mes enfants à l'école maternelle?

On peut inscrire les enfants qui atteignent l'âge de trois ans avant le 30 avril de l'année scolaire.

267. Combien de temps dure l'école maternelle?

3 ans.

268. Qui s'occupe de la gestion des écoles maternelles?

L'Etat, les municipalités ou les particuliers.

269. Où puis-je inscrire mes enfants à l'école maternelle?

Vous devez vous rendre au bureau des services scolaires de votre mairie (*Dipartimento dei Servizi Scolastici*) pour l'inscription à l'école maternelle municipale. Dans les autres cas, vous devez vous adresser au secrétariat de l'école qui vous intéresse. L'attribution des places disponibles dans les écoles publiques se fait en fonction d'un classement.

270. Combien coûte l'inscription à l'école maternelle?

Le tarif des écoles maternelles varie en fonction de la catégorie sociale et des revenus. Le tarif des écoles maternelles privées est fixé par chaque structure de façon autonome.

1.3 Premier cycle

L'ECOLE PRIMAIRE (SCUOLA PRIMARIA)

271. A partir de quel âge puis-je inscrire mes enfants à l'école primaire?

Pour la première classe, l'inscription est obligatoire à 6 ans, facultative à 5 ans et demi (les enfants qui fêtent leurs 6 ans avant le 30 avril de l'année scolaire de référence peuvent s'inscrire).

Attention: la réglementation qui autorise l'inscription facultative dès 5 ans et demi pourrait changer. Pour avoir de plus amples informations, adressez-vous directement à l'école qui vous avez choisie.

272. Combien de temps dure l'école primaire?

5 ans.

273. Où puis-je m'adresser pour avoir plus d'informations?

A la Direction Didactique de l'école compétente pour le territoire pour les écoles d'État (*scuole statali*) ou à la mairie de votre lieu de résidence pour les écoles municipales, ou bien encore dans les écoles privées.

LE COLLEGE (SCUOLA SECONDARIA DI PRIMO GRADO)

274. Qu'est-ce que c'est?

C'est un parcours de formation qui suit celui de l'école primaire.

275. Combien de temps dure-t-il?

3 ans.

276. Où puis-je m'adresser pour avoir plus d'informations?

A la Direction Didactique de l'école compétente pour le territoire pour les écoles d'État (*scuole statali*) ou à la mairie de votre lieu de résidence pour les écoles municipales, ou bien encore dans les écoles privées.

1.4 Le Second cycle ou secondaire (secondo ciclo)

277. Qu'est-ce que le second cycle?

Le second cycle regroupe les lycées et les instituts de formation professionnelle. Tous ces parcours permettent d'accéder à l'Université.

Attention: à partir de l'année scolaire 2010/2011, avec la réforme qui a modifié le système scolaire italien, les lycées et les instituts techniques et professionnels ont été réorganisés pour simplifier la fragmentation des sections disponibles dans les lycées et remodeler l'enseignement technique et professionnel. Il s'agit d'une réforme importante qui a réorganisé tout le second cycle. Cette nouvelle organisation modifie donc en profondeur les choix disponibles pour les études. Vous pourrez trouver toutes les informations nécessaires sur le site: www.pubblica.istruzione.it.

278. Est-il possible de passer d'un parcours à l'autre?

Oui, et il est aussi possible de changer d'orientation à l'intérieur du même parcours, grâce aux initiatives didactiques offertes par l'école. En effet, à partir de l'âge de 15 ans différentes modalités d'apprentissage sont prévues:

- Des cours à plein temps;
- l'alternance école-travail grâce aux stages dans des structures culturelles, sociales et productives, même à l'étranger;
- l'apprentissage.

LES LYCEES (LICEI)

279. Combien de types de lycées différents existe-t-il en Italie?

Les différents type de lycées sont : le Lycée artistique (organisé en six sections différentes), le Lycée classique, le Lycée pour les Sciences Humaines et option économique et sociale, le Lycée linguistique, le Lycée pour la musique et la danse, le Lycée scientifique et pour les sciences appliquées.

Les études aux lycées sont organisées en deux blocs le premier dure deux ans, le second trois ans.

280. Combien de temps dure le lycée?

5 ans.

281. Est-ce qu'un examen est prévu à la fin du lycée?

Oui, l'examen d'Etat a lieu à la fin de la cinquième année. Il permet de s'inscrire à l'Université, aux hautes études de formation pour l'art, la musique et la danse.

L'EDUCATION TECHNIQUE ET L'EDUCATION PROFESSIONNELLE

282. L'éducation technique et l'éducation professionnelle

L'enseignement technique dure 5 ans. Il répond à des besoins précis pour la productivité italienne, en particulier dans le domaine du commerce, du tourisme, de l'industrie, des transports, de la construction, de l'agriculture et des activités à caractère social (destinées aux personnes). Il existe de nombreuses disciplines et différents niveaux de spécialisation. Les principaux sont : comptable et expert comptable, expert industriel, expert agricole, géomètre, expert en tourisme.

L'enseignement professionnel dure 5 ans, mais on peut obtenir une qualification professionnelle après les trois premières années. Les deux parcours (technique ou professionnel), s'achèvent par un examen d'Etat et ils permettent de poursuivre une formation dans le secteur tertiaire: Université, Hautes Etudes en Art, Musique et Danse (*Alta Formazione Artistica, Musicale e Coreutica –AFAM*), Enseignement et Formation Technique Supérieure (*Istruzione e Formazione Tecnica Superiore-IFTS*).

EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE (ISTRUZIONE E FORMAZIONE PROFESSIONALE-IFP)

283. Qu'est-ce que c'est?

Il s'agit de parcours d'études qui durent 3 et 4 ans et qui permettent d'acquérir des qualifications professionnelles reconnues au niveau national et européen qui sont immédiatement valables dans le monde du travail.

284. Et ensuite, puis-je m'inscrire à l'Université?

Oui, si vous avez suivi avec succès les cours pendant 4 ans minimum et que vous avez obtenu une qualification et si vous avez préparé l'examen d'État au cours de la cinquième année. Il faut réussir cet examen pour vous inscrire à l'Université ou pour suivre une formation en hautes études en art, musique et danse.

Le diplôme obtenu à la fin du parcours d'instruction et de formation professionnelle (après 4 ans d'études) vous permet aussi d'accéder à l'instruction et à la formation technique supérieure (voir plus loin).

1.5 L'Université (Università)

285. Comment l'université est-elle organisée?

Le système d'instruction universitaire est articulé sur deux niveaux et prévoit pour chaque faculté:

- un premier niveau d'une durée de trois ans (*Laurea*);
- un second niveau d'une durée de deux ans (*Laurea Spécialisée*).

286. Qui peut s'inscrire à l'Université?

Toute personne qui a obtenu un diplôme à la fin du lycée ou qui a une qualification professionnelle peut s'inscrire (s'immatriculer) à l'Université pour obtenir une licence.

287. Comment puis-je avoir accès à l'Université?

Les personnes suivantes peuvent accéder aux Universités italiennes:

- les citoyens ressortissants de l'UE ou citoyens provenant de pays tiers qui résident en Italie avec un permis de séjour en cours de validité;
- les citoyens étrangers qui se trouvent en Italie avec un permis de séjour en cours de validité;
- les citoyens étrangers qui résident à l'étranger et qui ont un visa étudiants

289. Quels sont les titres d'études valables pour accéder à l'Université?

Les titres d'études obtenus après 12 ans d'études minimum. Si vous avez étudié à l'étranger pendant moins de 12 ans, vous devez présenter, en plus du diplôme original d'études secondaires, un certificat académique délivré par l'Université de votre pays qui atteste la réussite à tous les examens prévus:

- pour la première année d'études universitaires dans le cas d'un système scolaire de 11 ans;
- pour les deux premières années d'études universitaires dans le cas d'un système scolaire de 10 ans.

290. Où et quand dois-je présenter une demande d'inscription?

La demande d'inscription doit être présentée au guichet pour les étudiants étrangers du secrétariat de l'Université avant la date limite prévue (juillet- septembre).

291. Quels documents dois-je présenter pour m’inscrire?

Votre diplôme validé par la Représentation Diplomatique Consulaire italienne compétente.

292. Combien de places sont disponibles dans les Universités pour les étudiants étrangers qui résident à l’étranger?

Le Décret législatif n°145 du 23 décembre 2013 a aboli les quotas pour les étudiants étrangers dans les universités, sous réserve de conformité avec les procédures d’accès aux facultés soumises au *numerus clausus*.

293. J’ai un diplôme de langue italienne, est-ce que cela peut faciliter mon entrée à l’Université?

Oui, certains diplômes peuvent représenter un avantage pour accéder à l’Université, selon les facultés (*Atenei*):

- le diplôme de langue et culture italienne obtenu dans les universités pour les étrangers de Pérouse et de Sienne;
- le certificat d’aptitude en langue italienne délivré par l’Université de Rome III ou par l’université pour les étrangers de Pérouse et de Sienne;
- les certificats d’aptitude en langue italienne délivrés à l’étranger.

294. Je suis étudiant universitaire. A quelles conditions puis-je obtenir le renouvellement de mon permis de séjour pour raisons de santé?

Le visas et le permis de séjour “étudiant” (*permesso di soggiorno per motivi di studio*) sont renouvelés aux étudiants qui:

- ont réussi un test pour vérifier les connaissances acquises au cours de la première année et au moins deux tests au cours des années successives;
- peuvent démontrer qu’ils ont eu de graves problèmes de santé. Dans ce cas le permis de séjour peut être renouvelé avec un simple contrôle de connaissances.

Les renouvellements ne peuvent toutefois être délivrés pour plus de trois ans au-delà de la durée légale du cycle d’études.

Attention: La loi n. 128 du 28 novembre 2013 a modifié la durée des permis de séjour “étudiant”. Ils durent maintenant plusieurs années, c’est-à-dire qu’ils correspondent à la durée des cours ou des formations suivis, avec vérification annuelle. Cette modification entrera en vigueur dès que le Règlement d’application du Texte Unique sur l’Immigration sera mis à jour avec les nouvelles dispositions.

295. Je suis venu en Italie pour fréquenter l’Université. Puis-je changer de cours?

Oui, à condition que l’Université l’autorise.

296. Puis-je demander un renouvellement supplémentaire de mon permis de séjour étudiant pour terminer la spécialisation ou le doctorat de recherche?

Oui.

297. Combien coûte l’inscription à l’Université?

Cela dépend de l’Université et de la faculté que vous choisissez. Quoiqu’il en soit, les coûts de l’instruction universitaire peuvent être élevés.

298. Puis-je obtenir une bourse d'études ou bénéficier d'autres aides économiques?

Oui, les étudiants étrangers peuvent obtenir des bourses d'études, des prêts sur l'honneur et des logements. De plus, les régions peuvent autoriser les étudiants étrangers de s'inscrire gratuitement à l'Université s'ils sont en situation de difficulté économique et qu'ils peuvent le démontrer. Pour de plus amples informations sur la façon d'accéder à ces services, renseignez-vous au secrétariat des étudiants de votre Université ou de l'Université que vous souhaitez fréquenter.

1.6 *L'éducation et formation technique supérieure (Istruzione e Formazione Tecnica Superiore-IFTS)*

299. A quoi servent-elles?

Il s'agit de parcours de haut niveau de spécialisation technique et professionnelle d'une durée de un à deux ans, stages courts et stages longs inclus. Ces parcours forment des techniciens supérieurs particulièrement recherchés sur le marché du travail.

300. Qui gère l'éducation et la formation technique supérieure?

Les parcours IFTS s'inscrivent dans le programme d'offre de formation des Régions suivant un plan triennal. Pour connaître tous les parcours, vous pouvez consulter les sites suivants: <http://www.indire.it/ifts/nuovo> ou <http://www.bdp.it/ifts/2003/home.php>.

301. Combien coûte un cours de formation professionnelle?

La fréquentation des cours est gratuite. Dans certains cas, un remboursement des frais est prévu.

302. Quelles sont les conditions requises pour être admis à un cours de formation professionnelle?

Pour pouvoir accéder aux cours, les jeunes et les adultes qui possèdent un diplôme d'instruction secondaire ou un diplôme professionnel technique obtenus après un parcours de formation professionnelle de 4 ans.

Les personnes qui sont admises en cinquième année de lycée mais aussi à celles qui possèdent un diplôme d'éducation secondaire supérieure peuvent accéder aux cours de formation professionnelle. Dans le second cas, des procédures sont prévues pour vérifier les compétences acquises à la fin de la période d'instruction obligatoire, au cours d'expériences d'éducation, de formation et de travail.

1.7 *La reconnaissance des titres d'études*

303. Je voudrais m'inscrire à l'Université ou à des cours post-universitaires en Italie. Que dois-je faire?

Pour pouvoir poursuivre des études en Italie, vous devez présenter votre demande à l'Université ou à l'Institut d'enseignement Universitaire qui vous intéresse. Ce sont les Universités et les Instituts qui décident de la reconnaissance des titres étrangers, en fonction d'éventuels accords bilatéraux et des conventions internationales en la matière.

Les documents suivants doivent être joints à la demande:

- la photocopie du diplôme traduit et authentifié, accompagnée d'un certificat de valeur remis par la Représentation Diplomatique Consulaire compétente;
- la photocopie du diplôme de *laurea*-maîtrise traduit et authentifié, accompagnée d'un certificat de valeur remis par la Représentation Diplomatique Consulaire compétente (en cas d'inscription à un diplôme de spécialisation, à une école de spécialisation ou à un master);
- le certificat des examens universitaires, traduit et authentifié;
- le programme des examens soutenus;

- la photocopie du document d'identité ou du permis de séjour.

304. Que se passe-t-il ensuite?

Les autorités académiques évalueront votre titre d'étude en le déclarant totalement ou partiellement équivalent à la *Laurea* italienne: dans le premier cas, tous vos examens seront reconnus; dans le second cas, seulement une partie des examens sera validée. L'Université devra prendre une décision dans les 90 jours à compter de la présentation de la demande.

1.8 La reconnaissance de certains titres professionnels

305. Je possède un titre professionnel. Que dois-je faire pour faire reconnaître mon diplôme en Italie?

Vous devez présenter une demande aux autorités compétentes (consultez la page: <http://www.integrazionemigranti.gov.it/Documenti/Documents/Lavoro/elenco.pdf>).

306. Combien de temps faut-il pour obtenir la reconnaissance d'un titre professionnel?

L'autorité compétente vérifie que tous les documents demandés ont été fournis dans les 30 jours à compter de la réception de la demande.

Le Ministère pourvoit à la reconnaissance du titre en émettant un décret dans les 4 mois à compter de la présentation de la demande ou de l'éventuelle intégration.

307. Je suis médecin/infirmier. A qui dois-je m'adresser?

Pour les diplômés d'infirmier et de médecin, c'est le Ministère de la Santé qui est compétent.

308. Je suis avocat / expert-comptable / biologiste / chimiste / agronome / géologue / ingénieur / psychologue / consultant en matière de travail/ géomètre / journaliste/ agronome / technicien. A qui dois-je m'adresser?

Le Ministère compétent pour la reconnaissance de ces diplômes professionnels est le Ministère de la Justice.

309. Je suis consultant spécialisé dans la propriété industrielle ou courtier. A qui dois-je m'adresser?

Le Ministère compétent pour la reconnaissance de ces diplômes est le Ministère du Développement Économique.

310. Je suis enseignant. A qui dois-je m'adresser?

Le Ministère compétent pour la reconnaissance du diplôme professionnel est le Ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche.